



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

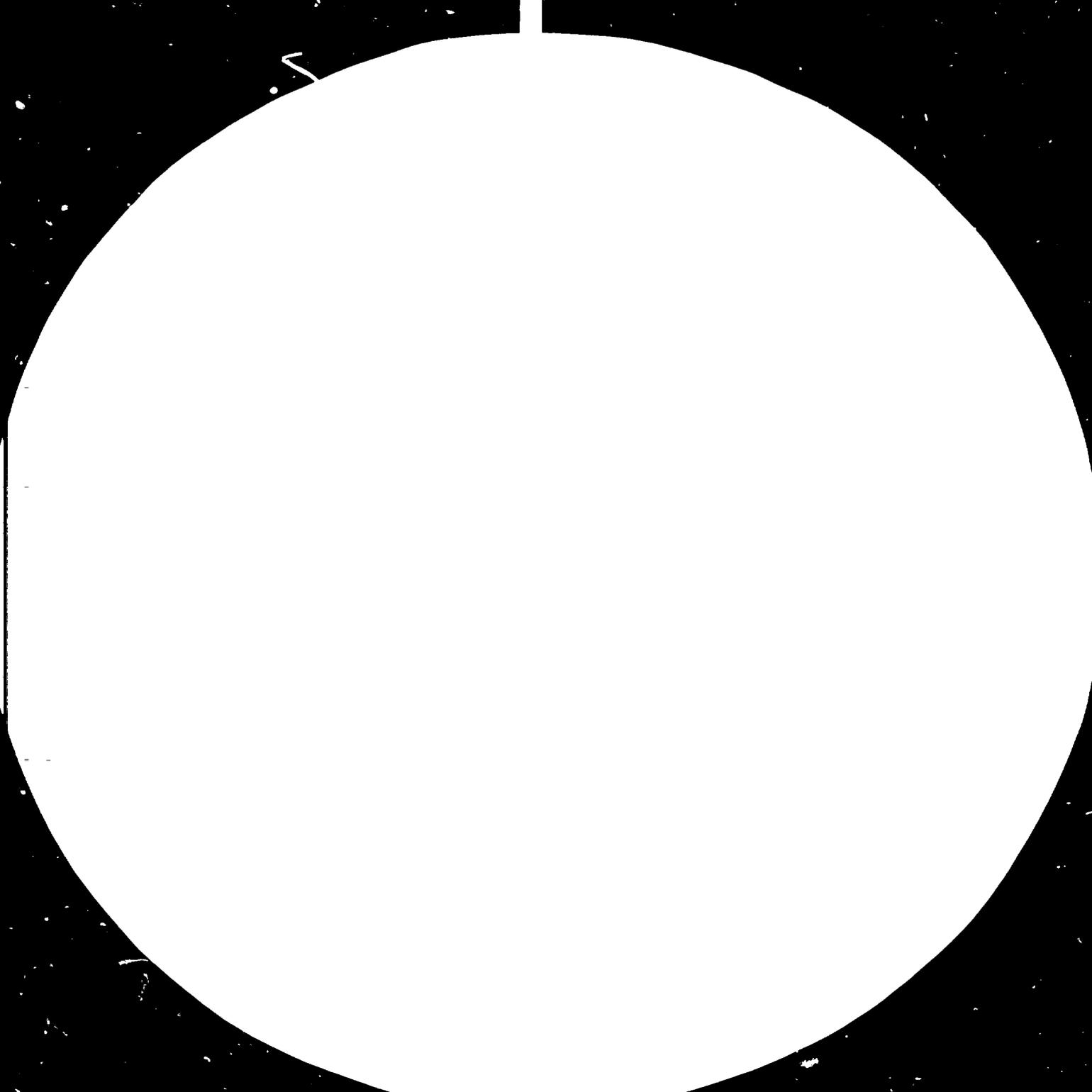
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a  
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



16917-F

Distr.  
LIMITEE

ID/WG.472/5(SPEC.)  
27 juin 1988

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

Réunion sous-régionale de suivi sur  
la promotion de la coopération industrielle  
intra-africaine dans le cadre de la  
Décennie du développement industriel  
de l'Afrique (IDDA)\*

Tanger (Maroc) 30 mai - 3 juin 1988

#### RAPPORT\*\*

---

\* Cette réunion est organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUJI), en coopération avec le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Tanger, l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) et le Gouvernement marocain.

\*\* Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
I. PARTICIPATION	1
II. OUVERTURE DE LA REUNION	1
III. ORGANISATION DE LA REUNION	5
IV. EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE, REVISION DE CE PROGRAMME ET STRATEGIE D'EXECUTION	5
- Débat général	6
- Evaluation du programme initial intégré de promotion industrielle	9
- Révision du programme initial intégré de promotion industrielle	13
- Stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé	19
V. PROMOTION DU PROGRAMME DE COOPERATION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE DANS CERTAINS DOMAINES	23
- Formation industrielle	24
- Services-conseils industriels et services d'ingénierie	25
- Promotion des entreprises industrielles	26
VI. RECOMMANDATIONS	27
VII. ADOPTION DU RAPPORT	29
VIII. CLOTURE DE LA REUNION	29
<u>ANNEXES</u>	
I. LISTE DES PARTICIPANTS	32
II. ORDRE DU JOUR DE LA REUNION	37

## INTRODUCTION

1. La Réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) s'est tenue à Tanger (Maroc) du 30 mai au 3 juin 1988. Elle a été organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) et le Gouvernement marocain. Elle devait contribuer à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Lagos, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990) et du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique (1986-1990).

2. La réunion avait pour objet de rassembler des experts de la sous-région de l'Afrique du Nord afin d'examiner l'état d'avancement du programme initial intégré de promotion industrielle élaboré lors de la réunion sous-régionale précédente tenue à Tunis (Tunisie) en mars 1984 et de présenter des propositions d'ajustement du programme aux besoins et priorités actuels de la sous-région. Les experts devaient également examiner des propositions et adopter des mesures visant à promouvoir la coopération industrielle sous-régionale dans les domaines de la formation industrielle, des services consultatifs industriels, des services d'ingénierie et de la gestion des entreprises industrielles.

### I. PARTICIPATION

3. Ont participé à la réunion des experts des pays suivants: Algérie, Egypte, Maroc, Soudan et Tunisie, ainsi que les représentant des organisations ci-après: Banque africaine de développement (BAD), Centre d'études industrielles du Maghreb (CEIM), Ligue des Etats arabes<sup>1/</sup> (LEA), Organisation arabe de développement industriel (OADI), Organisation arabe de normalisation et de métrologie (ASMO), Institution arabe de l'emploi (IAE), Commission économique pour l'Afrique (CEA), MULPOC pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). On trouvera la liste des participants à l'annexe I.

### II. POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA REUNION

4. Les experts participant à la réunion ont estimé que la Mauritanie devrait être invitée à participer aux réunions de quelque nature que ce soit organisées par la sous-région. Ils ont estimé que, bien qu'elle ne soit pas comprise dans la sous-région nord-africaine telle que définie par le système des Nations Unies, la Mauritanie, compte tenu de ses rapports étroits avec les pays de la sous-région, sur les plans tant géographique que politique et économique, devrait être invitée à participer aux futures réunions en tant que membre de la sous-région, sinon en tant qu'observateur, et en outre être associée, notamment, à la mise en oeuvre des projets retenus dans le cadre de l'IDDA. Il a été noté que la Mauritanie avait déjà assisté à la réunion

---

<sup>1/</sup> Représenté par l'OADI.

précédente tenue à Tunis en mars 1984, ainsi qu'au deuxième Colloque sur la coopération maghrébine dans le cadre des programmes du PNUD (RAB/87/602) concernant les activités de coopération dans les pays du Maghreb (Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie et Tunisie) tenue à Alger en janvier 1984. De même, il a été rappelé que la Mauritanie était membre des institutions maghrébines depuis la huitième Conférence des ministres de l'économie du Maghreb, tenue à Alger en mars 1985. En conclusion, il a été convenu de charger le Secrétariat de l'ONUDI d'envoyer aux autorités mauritaniennes des exemplaires du rapport et du programme révisé issus de la réunion.

5. La réunion a été ouverte par M. Mohamed Guedira, Directeur général du Centre marocain pour la promotion des exportations, en tant que représentant du Ministère du commerce et de l'industrie. Il a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement marocain et a remercié les organisateurs de la réunion et notamment le Directeur général de l'ONUDI, M. Domingo L. Siazon Jr., pour les efforts déployés par son organisation en vue de cette réunion.

6. M. Guedira s'est félicité de l'esprit de coopération et de collaboration qui règne entre les diverses institutions, aspirant à instaurer un développement économique global auto-entretenu. Dans ce contexte général, toutefois, l'économie mondiale est de plus en plus interdépendante, diversifiée et complexe. La crise économique et financière persistante entrave la croissance industrielle. Des facteurs tels que la détérioration des termes de l'échange, la persistance du protectionnisme, l'élévation des taux d'intérêt, l'instabilité des recettes d'exportation et le poids de l'endettement viennent aggraver le déséquilibre des balances des paiements.

7. Plus précisément, la crise économique affecte l'industrialisation des pays de la sous-région. Elle entraîne une sous-utilisation des capacités installées et des retards dans l'exécution de nombreux projets dans des secteurs dynamiques. C'est pourquoi il est d'autant plus urgent de libérer ces pays de ces contraintes.

8. Le développement industriel est inséparable du développement socio-économique. Il suppose une utilisation systématique et optimale des capacités installées, la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières et un renforcement des capacités technologiques nationales. Aussi la coopération industrielle représente-t-elle une solution fondamentale aux problèmes que pose une industrialisation active dans un contexte international. La réunion offre une occasion unique de vaincre nombre de difficultés auxquelles se heurte l'industrialisation de l'Afrique. Pour conclure, M. Guedira souhaite aux participants un séjour agréable à Tanger et exprime le voeu que la réunion sera des plus fructueuse.

9. Prenant la parole au nom du Directeur général de l'ONUDI, M. Louis Alexandrenne, Directeur général adjoint de l'ONUDI, a exprimé ses plus vifs remerciements au Gouvernement et au peuple marocains pour avoir bien voulu accueillir la réunion et pour avoir reçu les participants avec tant de chaleur. Il a souligné le rôle essentiel qu'a joué le Maroc en jetant les bases d'un Maghreb unitaire, afin de promouvoir le bien-être économique et social des peuples nord-africains. Il a enfin rendu un hommage particulier à la contribution qu'a apportée le pays, sous la direction de son roi, Sa Majesté Hassan II, à l'organisation de la réunion, qui a pour objet de

promouvoir et renforcer la coopération industrielle, non seulement entre les pays de la sous-région, mais aussi dans l'Afrique tout entière.

10. La réunion elle-même fait directement suite à celle de Tunis, ainsi qu'aux résolutions adoptées par le Conseil des plénipotentiaires du MULPOC de l'Afrique du Nord. Elle a été rendue possible par la volonté des pays de la sous-région d'établir une coopération fondée sur les complémentarités de leur potentiel. Dans le cadre de la réunion, l'ONUDI a un rôle de catalyseur à jouer; elle peut promouvoir des projets d'investissement et contribuer à mettre sur pied des services d'appui essentiels. Elle contribuera ainsi à la mise en place d'un cadre et d'instruments fondés sur lesdites complémentarités de manière à ce que les potentialités de la sous-région soient dûment utilisées pour satisfaire les besoins tant des pays d'Afrique du Nord que des autres sous-régions qui n'ont pas encore atteint le même niveau de développement industriel.

11. Le Directeur général adjoint a souligné l'importance, pour une industrialisation efficace, d'un marché élargi à l'ensemble de la sous-région. Il a appelé l'attention sur le fait que, durant sa première phase d'industrialisation, la sous-région a investi plus de 300 milliards de dollars E.-U. sur une période de 15 ans. Le montant moyen des investissements annuels gravite autour de 40 milliards de dollars E.-U. En outre, les stratégies d'industrialisation différentes suivies par les divers pays se révèlent complémentaires et permettent d'espérer une intégration industrielle de la sous-région. A la veille de leur deuxième phase d'industrialisation, les pays de la sous-région peuvent se fonder sur une infrastructure industrielle bien établie, un marché intérieur considérable et des ressources humaines compétentes. La conjonction de ces atouts pourrait déboucher sur une communauté d'intérêts politiques et industriels permettant aux pays de la sous-région d'occuper la place qui leur revient dans le concert des nations. Pour conclure, M. Alexandrenne a souhaité longue vie à la solidarité nord-africaine dans une Afrique unie.

12. Souhaitant la bienvenue aux participants dans la ville de Tanger, M. Ezzedin Ben Saoud, chef du MULPOC pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique, a remercié le Gouvernement et les autorités marocains pour l'appui appréciable qu'ils ont accordé au MULPOC. Il a exprimé sa gratitude à toutes les organisations qui ont contribué à l'organisation de la réunion, et a transmis les salutations de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de son Secrétaire exécutif qui souhaitait plein succès à la réunion.

13. M. Ezzedin Ben Saoud a mis en exergue les efforts entrepris par les pays de la sous-région en vue d'élargir le champ de leur coopération industrielle. Il a, toutefois, indiqué qu'à la réunion annuelle du MULPOC, les pays membres ont remarqué que leurs efforts visant à ouvrir de nouvelles perspectives de développement grâce à l'industrie, n'avaient pas recueilli un soutien adéquat de la part des organisations régionales et internationales spécialisées, y compris l'ONUDI. Les pays de la région ont pleinement admis l'importance de l'assistance technique, ainsi que des autres services que l'ONUDI pourrait leur fournir. Cette assistance industrielle s'est avérée très utile dans des domaines prioritaires tels que la promotion du développement agricole, sur lequel un accent particulier a été mis dans le Plan d'action de Lagos comme dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990).

14. M. Ezzedin Ben Saoud a rendu hommage aux efforts inlassables de l'ONUDI pour la mise en oeuvre des décisions et résolutions adoptées en 1986 et 1987 par le Conseil des plénipotentiaires du MULPOC pour l'Afrique du Nord. La collaboration étroite avec l'ONUDI est née d'un désir commun de renforcer la coopération au sein de la sous-région. La réunion, à la préparation de laquelle l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) a également participé, revêt une importance particulière pour la promotion de cette coopération. Il ne s'agit pas simplement de promouvoir et de mettre en oeuvre des projets industriels communs, mais également de développer des services d'appui de base en vue de créer un cadre complémentaire de coopération.

15. M. Ezzedin Ben Saoud a remercié le Directeur général de l'ONUDI pour la diligence dont a fait preuve son organisation pour participer aux programmes industriels dans la sous-région. A titre d'exemple, l'ONUDI a joué un rôle actif lors de la dernière réunion du Conseil des plénipotentiaires du MULPOC pour l'Afrique du Nord, et, de son côté, le MULPOC appuiera les efforts communs entrepris en vue de promouvoir le développement de la sous-région. Dans ce sens, le soutien de l'OADI est aussi déterminant pour le succès de ces efforts.

16. M. Ezzedin Ben Saoud a apprécié le haut niveau de participation à la réunion. Il a souligné que cette réunion s'inscrivait dans le cadre des réunions conjointes avec l'ONUDI et le MULPOC, qui contribuerait encore à faire avancer le processus d'intégration, de complémentarité et de coopération, ainsi qu'à créer des liens étroits entre l'industrie et l'agriculture. Il a également souligné le haut niveau de développement industriel de la sous-région qui a, par ailleurs, réussi à mettre sur pied une importante infrastructure, ouvrant ainsi la voie à des mécanismes intergouvernementaux, tels que les zones d'échanges préférentiels, qui profiteraient à l'ensemble des économies de la région. Lors de sa dernière réunion, le Conseil des plénipotentiaires a adopté une résolution, entérinée par la suite par la Conférence des ministres de la CEA, demandant à l'ONUDI, avec l'aide de la CEA, de contribuer à l'élaboration du protocole industriel dans le cadre du traité relatif à une zone d'échanges préférentiels en Afrique du Nord. Les mesures récentes prises en vue d'un rapprochement dans la sous-région dissiperont sans aucun doute les difficultés et ouvriront la voie à la création d'un marché commun africain avant la fin du siècle, comme l'envisage le Plan d'action de Lagos.

17. Prenant la parole au nom de l'Organisation arabe de développement industriel (OADI) et de la Ligue des Etats arabes, M. Mohamed Said Ali, Directeur général adjoint de l'OADI, a remercié l'ONUDI pour son invitation et rappelé la contribution de son organisation à l'élaboration du document initial. Il a salué la coopération entre l'OADI et l'ONUDI particulièrement en Afrique du Nord. Cette coopération s'est vue renforcée par la signature récente de l'accord de coopération entre les deux organisations et par le plan commun établi pour les années 1988-1989.

18. M. Mohamed Said Ali a rappelé que l'OADI fournit une assistance technique à ses pays membres et oeuvre à la promotion de la coopération industrielle et de la coordination entre lesdits pays. L'OADI a également tenu des conférences au niveau ministériel sur le développement industriel, et prépare actuellement la septième conférence dans ce domaine, qui doit se tenir en octobre 1989 à Tunis. Lors de ces conférences ont été élaborés des plans quinquennaux pour l'Organisation. Ainsi, la sixième conférence, réunie à

Damas en 1984, a défini trois domaines d'activité: l'établissement de projets multinationaux, ou régionaux et sous-régionaux communs orientés vers la satisfaction des besoins essentiels; la promotion et la diversification des industries motrices pour le développement industriel de la Région arabe; le renforcement des liens entre les pays arabes en vue de faciliter les échanges des biens industriels entre eux.

19. La sixième conférence a également chargé l'OADI d'entreprendre des études de faisabilité et de promouvoir 22 entreprises industrielles conjointes spécifiques. Ces projets prioritaires, qui ont été sélectionnés parmi 156 possibilités d'investissement, devaient être établis en tant que projets arabes communs. Il a été décidé de situer sept de ces projets dans la sous-région d'Afrique du Nord. Trois études ont, depuis lors, été élaborées et des mesures sont actuellement prises pour la mise en oeuvre des projets. La prochaine conférence pour le développement industriel sera consacrée à l'étude des conditions préalables du succès des projets industriels arabes conjoints. M. Said Ali a donc salué la réunion qui constitue un pas en avant vers ce but ultime.

20. Prenant la parole au nom des participants à la réunion, M. Hassan Mohamed Amer (Egypte) a exprimé ses remerciements au Gouvernement marocain pour avoir accueilli la réunion et aux organisateurs pour leur important travail de préparation. Il a tracé un parallèle entre les débats de la réunion et les consultations en cours entre les Chefs de Gouvernement du Maroc et de l'Egypte, souhaitant plein succès à ces deux initiatives qui visaient des objectifs communs.

### III. POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DE LA REUNION

#### Election du bureau

21. M. Azzedine El Ghissassi (Maroc) a été élu Président, M. Hassan Mohamed Amer (Egypte) Vice-Président et M. Mahrez Hadjesejd (Algérie) Rapporteur.

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

22. L'ordre du jour (voir Annexe II) a été adopté à l'unanimité.

### IV. POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DE L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME INITIAL INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE, REVISION DE CE PROGRAMME ET STRATEGIE D'EXECUTION

#### Présentation du document d'information

23. Présentant le document d'information ID/WG.472/3(SPEC.), les représentants de l'ONUDI ont indiqué qu'il avait été établi par le Secrétariat de l'ONUDI sur la base des données obtenues précédemment par un consultant de l'ONUDI auprès des Etats membres et d'organisations intergouvernementales de la sous-région. Ces données ont été récemment mises à jour dans le cadre d'une mission entreprise par un fonctionnaire du Siège et un conseiller industriel principal hors siège (SIDFA) en poste dans la sous-région. Le document est divisé en cinq parties. Le chapitre premier présente un historique de la coopération industrielle dans la sous-région. Le chapitre II

décrit le programme initial intégré de promotion industrielle élaboré lors de la réunion sous-régionale de Tunis, en mars 1984. Le chapitre III, qui doit être lu en parallèle avec l'annexe II, évalue l'état d'avancement du programme et recense les principaux obstacles. Le chapitre IV esquisse un programme révisé intégré de promotion industrielle comportant 17 projets moteurs et six projets d'appui tirés du programme initial, ainsi qu'une liste provisoire de 32 nouveaux projets moteurs que les participants pourront examiner. Le chapitre V présente une stratégie en vue d'accélérer l'exécution du programme révisé, indiquant les mesures à prendre aux échelons national, sous-régional et régional, ainsi que celles que pourraient prendre les organismes de coordination et d'autres institutions.

#### Débat général

24. Après la présentation des trois premiers chapitres du document et avant leur examen, certains participants ont appelé l'attention sur d'autres projets présentés dans les chapitres suivants du rapport. On a en outre noté que, durant les quatre dernières années et dans un cadre plus large, comme par exemple la coopération intra-maghrébine, des décisions souveraines ont été prises par les Gouvernements concernant des projets majeurs qui ont été exécutés ou sont en cours d'exécution. De fait, on a jugé que la coopération industrielle sous-régionale dépasse le cadre et se situe en dehors des limites du programme de l'IDDA.

25. Dans le même temps, on a noté que les pays d'Afrique du Nord n'ont pas reçu une assistance suffisante et que, dans de nombreux cas, les organisations internationales tardent à répondre aux demandes d'assistance. Cela est peut-être dû au nombre restreint de demandes adressées par les pays de la sous-région aux organismes de financement, ou encore à d'autres raisons telles que le fait que les organisations, notamment celles du système des Nations Unies, placent la sous-région nord-africaine dans des catégories géographiques différentes, ou l'absence de coordination entre les diverses organisations sous-régionales. Les participants ont convenu qu'il serait utile de tenir davantage de consultations afin d'éviter que des projets identiques soient proposés dans trois pays ou plus, dans la même sous-région.

26. Il a été proposé d'envisager de recenser différents projets en Afrique du Nord qui pourraient être financés au moyen de fonds disponibles au titre du programme de l'IDDA. A ce propos, il a été suggéré d'examiner les projets du programme sous-régional et de déterminer la contribution que pourrait apporter l'ONUDI aux différentes étapes de leur exécution. Toutefois, pour ce qui est des projets qui pourraient être envisagés par certains organismes de financement, il a été noté qu'un financement ne pourrait être fourni que pour des projets conformes aux programmes prioritaires nationaux établis par les autorités compétentes des différents pays.

27. On a noté que les trois premiers chapitres ne tenaient compte d'aucune des réformes structurelles et économiques entreprises par de nombreux pays de la sous-région durant les deux dernières années. Il faudrait insérer de nouveaux paragraphes fondés sur les données les plus récentes et mentionner explicitement dans le programme l'importance de la normalisation et du contrôle de la qualité afin de développer les échanges et l'intégration sous-régionaux et de faciliter l'accès aux marchés extérieurs.

28. Les participants ont fait les observations et proposé les modifications ci-après en ce qui concerne le document ID/WG.472/3(SPEC.):

Introduction

Paragraphe 2, ligne 3

Remplacer adoptés par retenus

Chapitre I

Paragraphe 3, ligne 2

Remplacer 127 millions par 131 millions

Paragraphe 3, ligne 6

Remplacer 50 millions par 54 millions

Paragraphe 4

L'énumération des activités agricoles a été jugée incomplète. Il faudrait signaler l'importance du secteur des pêches, qui est une activité majeure au Maroc.

Paragraphe 10

Compte tenu des aspects et du niveau de l'industrialisation des pays de la sous-région, la démarcation entre les industries lourdes et les industries légères a été jugée trop rigide par une délégation. En outre, le passage sur l'Egypte devrait être modifié pour inclure une référence à l'industrie des filatures et du tissage et les lignes 5,6 et 7 pourraient être reformulées ainsi: "aux industries mécaniques, y compris le matériel de transport, aux industries lourdes comme la sidérurgie, l'industrie de l'aluminium, la métallurgie et l'industrie chimique, et à l'industrie de la filature et du tissage, à l'agro-industrie et à l'industrie halieutique".

Paragraphe 11, ligne 4

Il a été relevé qu'au Maroc, les exportations ont été largement diversifiées et ne sont plus limitées aux produits traditionnels.

Paragraphe 13, ligne 2

Remplacer protégé par plus libéral

Paragraphe 14

L'approche décrite dans ce paragraphe a été entièrement approuvée par un pays qui, par le biais de ces comités mixtes, a pu rétablir des relations bilatérales et multilatérales avec un certain nombre de pays de la région. Il a également été relevé que l'intégration industrielle a pu aboutir grâce à la dynamique du principe de la coopération maghrébine. Plusieurs projets conjoints inscrits dans le programme sont nés des études entreprises par le Centre des études industrielles du Maghreb (CEIM) en collaboration avec l'ONUDI et l'on pourrait envisager de mettre sur pied une "banque" de projets qui pourraient être exécutés à une date ultérieure.

## Chapitre II

### Paragraphe 26, lignes 14 à 17

Il est inexact de dire que le Maroc a exporté presque toutes les quantités pêchées. Au contraire, une grande quantité a été consommée sur place, le reste a été exporté.

## Chapitre III

### Paragraphe 52, lignes 4 et 5

Il a été demandé de clarifier le lien entre les problèmes de balance des paiements et les contraintes observées à l'échelle nationale. Alors qu'un participant estimait que ces problèmes ne constituent guère une contrainte à la réalisation des projets retenus dont le financement est déjà assuré, il a été relevé, par ailleurs, que les investissements ont chuté de manière notable lorsque les pays ont tenté d'améliorer leur balance des paiements. Il a été demandé de revoir la formulation des paragraphes 52 et 53, ainsi que celle des paragraphes 58 et 59, car ils n'ont aucun lien avec la réalisation des projets.

### Paragraphe 52, ligne 13

Supprimer l'alinéa suivant: - Nécessité de maintenir la stabilité politique.

### Paragraphe 52, lignes 14 et 15

On a estimé que la contrainte résidait plus dans l'absence de coordination et de complémentarité entre les secteurs public et privé que dans la "gestion médiocre d'un secteur public tentaculaire". Par contre, il a été recommandé d'améliorer l'efficacité des entreprises publiques en brisant le carcan bureaucratique qui, très souvent, diminue leur rendement et leur capacité d'adaptation au marché.

### Paragraphe 53, lignes 1 à 4

On a souligné qu'en dépit de la diversité des systèmes politiques, les pays de la sous-région ont pu mettre en oeuvre des projet communs.

### Paragraphe 55, lignes 1 à 3

La première phrase n'est pas acceptable car elle va à l'encontre du principe de la coopération maghrébine. Contrairement à ce qui est dit dans cette phrase, les pays de la sous-région ont maintenu divers comités conjoints.

### Paragraphe 58

Puisque ce paragraphe se réfère aux arrangements institutionnels sous-régionaux, il devrait figurer immédiatement avant le paragraphe 60.

### Paragraphe 59

Un participant a relevé que la limitation des ressources financières ne constitue guère un problème majeur. Le problème, plus grave, qui a été très

souvent rencontré, est celui de l'impossibilité ou de la difficulté de trouver auprès des pays développés des partenaires techniques adéquats pour réaliser les transferts de technologie nécessaires (licences, know-how ...).

Evaluation de la mise en oeuvre des projets  
dans le programme initial intégré de promotion industrielle

29. Les participants ont examiné l'état d'avancement du programme initial tel qu'il est décrit dans l'annexe II du document d'information.

Industrie mécanique

1. Création d'usines de montage de tracteurs (Egypte/Soudan)

30. Il a été indiqué qu'en Egypte, deux usines fonctionnent déjà et une est en construction. Une société du secteur public, El-Nasr Company, d'une capacité annuelle de 5000 unités, monte et fabrique actuellement 3000 modèles yougoslaves et roumains (45 à 85 ch) par an. Une installation militaire en monte 2000 (25 à 35 ch) par an et une autre usine, en construction, montera et fabriquera 4000 tracteurs soviétiques (74 ch) par an. Au Soudan, la nature du sol et la configuration du terrain exigent des tracteurs plus puissants. Un projet commun avec une société italienne prévoyant la production de 3000 unités (120 ch) par an, a été inclus dans le plan quadriennal de développement national en cours. On s'est félicité de la participation de l'Egypte à ce dernier projet.

31. La question de la rentabilité d'un montage complet à partir de composants importés a été posée, de même que celle des avantages maximums que l'on peut tirer de la fabrication de tracteurs et de la production de pièces de rechange dans d'autres pays de la sous-région, notamment dans le secteur privé.

2. Fabrication de pompes d'irrigation (Maroc/Tunisie)

32. L'exactitude des renseignements fournis dans l'annexe a été confirmée; le projet a été annulé.

3. Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs, camions et bus  
(Tunisie/Maroc)

33. Il a été confirmé que ce projet a été annulé.

4. Construction d'une usine de fabrication de moteurs diesel à Sakkiet  
Sidi Youssef (Tunisie)

5. Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses (Maroc)

6. Fabrication de machines à travailler le bois (Tunisie)

7. Installation d'une usine de fabrication de compresseurs  
(Maroc/Libye/Tunisie)

34. L'exactitude des renseignements donnés dans l'annexe sur ces quatre projets a été confirmée.

Agro-industries

8. Installation de sucreries (Soudan)

35. Il a été signalé que la création d'une sucrerie d'une capacité annuelle de 120 000 tonnes est considérée comme prioritaire au Soudan et a été incluse dans le plan quadriennal de développement national.

9. Création d'une usine de papeterie (Soudan) (Kosti ou autre site)

36. Il a été confirmé qu'une étude détaillée est nécessaire et qu'il faudrait deux ans pour son achèvement. Le représentant de l'OADI a confirmé le caractère régional du projet et a noté que l'OADI a établi une étude préliminaire sur l'utilisation de la bagasse. Toutefois, l'étude détaillée requise ne pourra être entreprise qu'avec l'assistance de l'ONUOI.

37. Des détails ont été donnés sur des projet similaires en Egypte. Une étude de faisabilité a été entreprise à propos d'un projet commun italo-égyptien d'usine de fabrication de papier à base de bagasse, d'une capacité annuelle de 100 000 tonnes. Des plans ont en outre été élaborés en vue de la production de papier journal à base de pâte à papier pour satisfaire la demande locale.

38. Vu le nombre de projets entrepris dans le secteur du papier, on a estimé, non seulement que la collaboration entre l'Egypte et le Soudan est souhaitable, mais aussi qu'il faudrait entreprendre une étude des capacités existantes dans toute la sous-région afin de maximiser l'efficacité, d'éviter les doubles emplois et d'assurer une complémentarité profitable à tous. Le représentant de l'OADI a noté que son organisation entreprend régulièrement des études sur la coordination de divers secteurs industriels dans la région arabe et qu'elle pourrait envisager d'inclure l'industrie du papier dans sa série d'études. Le représentant du CELM a indiqué que, vers le milieu des années 70, une étude sur l'industrie du papier et la production de papier journal dans la région du Maghreb a été achevée. Il a été demandé que l'OADI et l'ONUOI participent à la mise à jour de cette étude, qui devrait être étendue aux autres pays de la sous-région.

Industrie textile

10. Installation d'une usine de fabrication de chaussures (Tunisie/Libye)

39. On a noté que les études de faisabilité relatives à tous les projets communs tuniso-libyens doivent être établies par la Banque tuniso-libyenne. En outre, le statut des projets communs a été fortement modifié par les accords intervenus récemment entre les deux pays à propos de la libre circulation des personnes et des biens. Il a été de plus confirmé que la Haute-Commission mixte tuniso-libyenne a convenu d'annuler le projet.

40. On a regretté l'absence d'un représentant de la Jamahiriya arabe libyenne; davantage de détails auraient pu être donnés sur un certain nombre de projet communs entrepris ou envisagés avec ce pays.

11. Installation d'une filature (Tunisie/Libye)

41. Il a été indiqué qu'une étude préliminaire a été établie concernant une usine commune tuniso-libyenne qui serait créée en Tunisie.

42. Les débats ont en outre porté sur la production de textiles dans la sous-région qui, au cas où une zone d'échanges préférentiels serait créée, devrait être examinée attentivement, compte tenu de la complémentarité de la production et des marchés de chaque pays. On a aussi appelé l'attention sur la demande croissante de filés synthétiques dans différents pays de la sous-région. L'OADI, par exemple, entreprend des études de faisabilité relatives à la production de fibres en polyester et en acrylique en tant que projets arabes communs. L'Algérie importe actuellement 80 000 tonnes de filés synthétiques chaque année (pour un coût d'un milliard de DA, soit 200 millions de dollars E.-U.). L'Egypte dispose d'importantes installations de production de polyester qui pourraient satisfaire une partie de la demande des autres pays de la sous-région.

43. Encore une fois, on a souligné qu'il faudrait assurer une coordination efficace, mettre en place l'infrastructure voulue et promouvoir les échanges dans la sous-région. On a également noté que le CEIM a établi une étude sur les textiles synthétiques au Maghreb qu'il serait utile de mettre à jour. L'assistance de l'OADI et de l'ONUDI en la matière serait la bienvenue.

12. Extension d'une usine de fabrication de sacs en kénaf (Soudan)

44. Il a été indiqué qu'au cours de sa dernière visite au Soudan, le Directeur général de l'ONUDI a été prié de faire réaliser par son organisation l'étude nécessaire à la remise en marche de l'usine. Le projet est de nature régionale en ce sens que la production (10 millions de sacs de kenaf par an) est utilisée dans toute la sous-région pour l'emballage des produits agricoles destinés à l'exportation.

13. Création d'une usine de tricotage (Tunisie/Libye)

14. Création d'une usine de fabrication de vêtements (Tunisie/Libye)

45. On a noté qu'il a été décidé d'annuler les deux projets, car il serait possible d'intensifier les échanges entre les deux pays dans le cadre d'une utilisation optimale de leurs capacités installées.

Industrie des matériaux de construction

15. Création de la cimenterie de Port Soudan (Soudan)

46. Il a été rappelé que la question de l'emplacement est encore à l'étude. L'ONUDI a été priée de fournir une assistance pour actualiser les études précédentes et choisir le site d'implantation.

16. Création d'une usine de production de ciment blanc (Tunisie)

47. On a indiqué que le coût du projet se monte à 95 millions de DT.

17. Fabrication de carreaux de marbre (Soudan)

48. On a noté qu'aucune étude n'a encore été entreprise. La possibilité d'un projet conjoint est actuellement envisagée dans le cadre de la coopération entre le Soudan et la Tunisie et des protocoles industriels et commerciaux signés récemment. L'Egypte a également été invitée à envisager une entreprise conjointe.

Industrie chimique

18. Création d'une unité de production de lithopones (Tunisie)

49. Vu que le projet a été annulé pour cause de non-rentabilité, la référence faite à la sélection d'un entrepreneur général devient superflue et devrait donc être supprimée.

19. Création d'une unité de production de verre à vitre (Soudan/Egypte)

50. On a signalé qu'aucune étude n'a encore été réalisée, mais que l'Egypte est toujours intéressée. A ce propos, l'attention a été attirée sur d'autres projets de verrerie. L'OADI a entrepris une étude de faisabilité pour un projet relatif à la production au Maroc de verre par le procédé de la flottation. Comme suite à cette étude portant sur les pays de la sous-région, la seconde phase du projet est financée par la Banque islamique de développement (BID). En Egypte, un projet de production de verre à vitres utilisant le même procédé est également envisagé. D'une capacité annuelle prévue de 108 000 tonnes, le projet a été soigneusement étudié et il ouvre de bonnes perspectives de coopération sous-régionale.

21. Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle

51. L'OADI a publié un répertoire des instituts de formation dans la région arabe donnant des informations détaillées sur les domaines couverts et les cours dispensés. Ce répertoire est mis à jour tous les deux ans. L'accord ONUDI-OADI prévoit également l'organisation d'une formation dans les domaines suivants: gestion industrielle et contrôle de la qualité, préparation et évaluation des projets industriels et maintenance industrielle. Les cours sont le fruit d'une stratégie de formation que l'ONUDI a élaborée pour la sous-région. De son côté, l'ONUDI a entrepris un certain nombre de projets liés à la formation industrielle dans la sous-région. La CEA a également distribué des listes de stages de formation qui pourraient contribuer à la mise en place d'un cadre de formation efficace dans la sous-région. Le représentant de la EA a promis le concours de son organisation pour le développement de la coopération industrielle sous-régionale à la lumière de la récente proposition relative à l'établissement d'une zone d'échanges préférentiels en Afrique du Nord.

52. On a relevé qu'il n'est pas fait mention dans l'annexe du renforcement des capacités d'ingénierie dans la petite industrie qui a été entrepris en Algérie. Cette omission est due au fait que cette action a été financée au titre du CIP national. On a également noté que, vu le nombre de pays concernés, il serait bon de transformer le projet régional arabe de création d'une bourse de sous-traitance en une série de projets nationaux, afin que chaque pays puisse mettre sur pied sa propre bourse.

22. Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel

53. L'OADI a confirmé l'importance qu'elle attache au projet.

S3. Développement des entreprises locales (Répertoire des profils de projets pour les petites industries)

54. L'OADI a indiqué qu'elle a élaboré une législation type qui pourrait servir de guide aux législateurs nationaux qui souhaitent améliorer les mesures d'encouragement aux entrepreneurs de la petite industrie. L'OADI a également demandé à l'ONUDI de publier en arabe le document intitulé "How to start manufacturing industries".

S5. Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en Centre sous-régional

55. Le second paragraphe de la cinquième colonne devrait être formulé ainsi: "Une étude diagnostique du Centre est requise par la partie tunisienne". En outre, il est regrettable qu'une récente mission de programmation envoyée en Tunisie n'ait pas été en mesure de discuter le projet que le Gouvernement tunisien souhaite développer pour faire face aux besoins sous-régionaux.

56. L'ONUDI a confirmé la nécessité d'établir l'étude diagnostique, qui devrait être envisagée dans le cadre du programme régional élargi lancé tout récemment dans le secteur du cuir.

S7. Fabrication de wagons de marchandises et de voyageurs dans différents pays de la sous-région

57. On a noté que le premier projet n'a pas été abandonné, mais qu'il est soumis à l'examen de divers comités mixtes et que la Jamahiriya arabe libyenne compte également parmi les pays qui sont potentiellement intéressés.

S8. Création d'une usine sous-régionale de produits forgés en Tunisie

58. A la lumière des études réalisées à ce jour, on a noté que le projet devrait être annulé dans la conjoncture actuelle. On pourrait, toutefois, inclure certains aspects du projet dans le projet d'appui S7 - Fabrication de wagons de marchandises et de voyageurs dans différents pays de la sous-région.

59. En conclusion du débat sur l'état d'avancement des divers projets, on a estimé que l'ONUDI devrait continuer d'organiser des réunions sous-régionales similaires, étant donné l'importance qui est accordée au développement industriel en Afrique du Nord. Le Directeur général de l'ONUDI a été prié de prévoir une nouvelle réunion de suivi.

Révision du programme initial intégré de promotion industrielle

60. A la lumière des informations disponibles sur l'état d'avancement des projets contenus dans le programme initial, on a arrêté la liste révisée ci-après.

Projets moteurs

Agro-industries et industries connexes

Sous-programme de traitement des produits alimentaires

1. Installation de sucreries (Soudan)
2. Création d'une usine de papeterie (Soudan)

Sous-programme de l'industrie textile

3. Installation d'une filature (Tunisie/Libye)
4. Installation d'une usine de fabrication de sacs en kénaf (Soudan)

Industrie des matériaux de construction

Sous-programme du ciment et des tuiles

5. Création de la cimenterie de Port Soudan (Soudan)
6. Création d'une usine de production de ciment blanc (Tunisie)
7. Fabrication de carreaux de marbre (Soudan)

Industrie chimique

Sous-programme des produits chimiques de base

8. Création d'une unité de production de verre à vitre (Soudan/Egypte)

Industrie mécanique

Sous-programme de la machine et du matériel agricoles

9. Création d'usines de montage de tracteurs (Egypte/Soudan)

Sous-programme du matériel de transport routier et ferroviaire

10. Construction d'une usine de fabrication de moteurs diesels de bas de gamme (Tunisie)

Sous-programme de la machine-outil et des machines apparentées

11. Fabrication de tours à métaux et de fraiseuses (Maroc)
12. Fabrication de machines à bois (Tunisie)

Sous-programme de l'équipement électrique

13. Fabrication de compresseurs pour réfrigérateurs (OADI)

Nouveaux projets moteurs

61. A la lumière des informations fournies sur les nouveaux projets moteurs dans l'annexe IV et au cours de la réunion elle-même (voir paragraphes 62 à 73 ci-dessous), il a été décidé de retenir les nouveaux projets moteurs suivants:

Agro-industries et industries connexes

1. Création d'industries textiles (Libye/Maroc)
2. Création d'industries alimentaires (Libye/Maroc)

3. Création d'industries du cuir (Libye/Maroc)
4. Production d'huile végétale (Soudan/Tunisie/Algérie/Maroc/OADI)
5. Production de filés de coton fin  
(Soudan/OADI/Tunisie/Maroc/Algérie/Libye/Iraq/Syrie)

Industrie des matériaux de construction

6. Briqueterie de Nafta el Oued (Algérie/Tunisie) (en construction)

Industrie chimique

7. Création d'industries pharmaceutiques (Libye/Maroc)
8. Production de nitrate d'urée (Libye/Tunisie)
9. Production d'engrais phosphatés (Soudan/Tunisie)
10. Production de nitro-phosphates (Algérie/Tunisie)
11. Production de produits pétrochimiques: acide acétique, bitume, lubrifiants de base, huiles pour transformateurs et monovinylacétates (MVA) (Algérie/Tunisie)
12. Production de produits chimiques tels que colle synthétique, dioxyde de titane, pigments et colorants organiques, pigments et colorants minéraux, sulfate de sodium et dérivés de la barytine (Algérie/Tunisie)

Industries mécaniques

13. Fabrication de machines à laver à usage domestique (Algérie/Libye)
14. Fabrication de véhicules particuliers et utilitaires (Algérie/Libye)
15. Fabrication de boîtes de vitesse pour automobiles (Algérie/Libye)
16. Production de moteurs diesel de haut de gamme pour tracteurs et camions (Algérie/Libye)
17. Production de véhicules légers tous terrains (VLTT) (Algérie/Libye)
18. Complexe de production d'aluminium par électrolyse (Algérie/Libye)
19. Construction de camions (Libye/Tunisie)
20. Production de transformateurs électriques haute tension (Algérie/Tunisie)
21. Construction de charpentes métalliques (Algérie/Tunisie)
22. Fabrication de machines de tôlerie (Algérie/Tunisie)
23. Fabrication de machines de transformation des matières plastiques (Algérie/Tunisie)

24. Fabrication de machines pour l'industrie textile (Algérie/Tunisie)
25. Fabrication d'engrenages et réducteurs de vitesse (Maroc/Tunisie)
26. Projet de forge industrielle (Maroc/Tunisie)
27. Production de thermostats, de plaques d'évaporateurs, d'échangeurs de chaleur, de fours de cuisinières, de micro-moteurs, de blocs commande, de téléviseurs, de cassettes et de circuits imprimés (Algérie/Tunisie)
28. Production de pistons, axes de piston, chemises, segments, roulements et chafnes de transmission (Algérie/Tunisie)

#### Industrie métallurgique

29. Complexe sidérurgique conjoint (Algérie/Libye/Mauritanie/Maroc)

#### Renseignements supplémentaires sur les nouveaux projets moteurs

62. Outre les renseignements figurant à l'annexe IV, des détails ont été donnés sur divers aspects de certains nouveaux projets moteurs:

5. Production de filés de coton fin  
(Soudan/OADI/Tunisie/Maroc/Algérie/Libye/Iraq/Syrie)

63. Une étude de faisabilité a récemment été achevée concernant l'installation, qui produirait 25 000 tonnes par an: 17 000 tonnes de fibres libérées (open-end spinning), 4000 tonnes de cardés et 4000 tonnes de peignes. Etant donné la rentabilité de ce projet, qui approvisionnerait toute la sous-région, et sa forte capacité de création d'emplois, il a suscité un grand intérêt. Il a été soumis à la commission mixte soudano-libyenne et l'ONUDI a accepté en principe d'apporter son concours par le biais du FDI, mais elle connaît quelques difficultés financières. Un séminaire relatif au projet doit se tenir à Khartoum et toutes les parties intéressées, y compris l'ONUDI et l'OADI seront invitées à y participer.

9. Production d'engrais phosphatés (Soudan/Tunisie)

64. Des détails ont été donnés sur la co-entreprise envisagée, qui devrait produire plus d'un million de tonnes d'engrais nitro-phosphatés et employer plus de 260 personnes.

15. Fabrication de boîtes de vitesse haut de gamme (Algérie/Libye)

16. Production de moteurs diesels de haut de gamme pour tracteurs et camions (Algérie/Libye)

17. Production de véhicules légers tous terrains (VLTT) (Algérie/Libye)

65. Le décret d'approbation relatif à la création de sociétés mixtes a paru au Journal officiel. Ces trois projets sont à un stade de maturation très avancé et figurent dans le plan annuel de 1988.

23. Fabrication de machines de transformation des matières plastiques (Algérie/Tunisie)
24. Fabrication de machines pour l'industrie textile (Algérie/Tunisie)
66. Des appels d'offres ont déjà été lancés pour ces deux projets.
25. Fabrication d'engrenages et de réducteurs de vitesse (Maroc/Tunisie)
67. La production devrait commencer durant l'année en cours.
26. Projet de forge industrielle (Maroc/Tunisie)
68. La société a déjà été créée.
27. Production de thermostats, de plaques d'évaporateurs, d'échangeurs de chaleur, de fours de cuisinières, de micro-moteurs, de blocs commande, de téléviseurs, de cassettes et de circuits imprimés (Algérie/Tunisie)
69. Des études ont déjà été entreprises pour certains de ces produits. Elles seront soumises à la prochaine réunion de la commission mixte constituée entre les des deux pays.
70. Des remarques ont été faites sur l'étendue de la gamme des produits. L'Egypte, par exemple, monte actuellement des appareils de télévision (couleur et noir et blanc) représentant un montant annuel de 200 millions de dollars E. U. Des études de faisabilité détaillées concernant l'augmentation de l'apport local dans la production de téléviseurs ont confirmé la viabilité du projet, pour lequel on souhaiterait la participation de parties intéressées. Dans un domaine connexe, les participants ont été informés que l'OADI contribue activement à l'établissement d'une étude sur la fabrication de centraux téléphoniques dans la région du Maghreb.
28. Production de pistons, axes de piston, chemises, segments, roulements et chaînes de transmission (Algérie/Tunisie)
71. Le projet sera examiné lors de la prochaine réunion des ministres de l'industrie des deux pays.
72. Pour ce qui est des projets communs algéro-libyens, il a été noté que l'on envisageait de les transformer, le cas échéant, en projets tripartites avec la Tunisie.
73. Les renseignements ci-dessus et d'autres renseignements pertinents aux divers projets seront résumés dans les profils de projets qui seront établis et inclus dans le programme révisé (voir également le paragraphe 81 ci-dessus).

#### Projets d'appui

74. Il a été décidé de retenir tous les projet d'appui inclus dans le programme initial:
  1. Assistance pour l'élaboration d'un programme de formation industrielle
  2. Amélioration des capacités de gestion et de services-conseils dans le domaine industriel

3. Promotion des petites et moyennes entreprises locales (Répertoire des profils de projets pour les petites industries)
4. Promotion de l'industrie alimentaire en Afrique du Nord
5. Transformation du Centre national tunisien du cuir et de la chaussure en centre sous-régional
6. Centres régionaux africains de génie génétique et de biotechnologie

Nouveaux projets d'appui

75. On a également décidé d'inclure les six nouveaux projets d'appui ci-après:

1. Société mixte tuniso-libyenne pour la maintenance industrielle et le montage
2. Etude sur le développement de la production des biens d'équipement en Afrique du Nord

76. Il a été demandé à l'ONUDI, en collaboration avec l'OADI, le CEIM et d'autres organisations concernées, d'aider à la réalisation d'une étude de marché sous-régionale afin de déterminer les capacités de production de biens d'équipement de chaque pays sur la base d'études de faisabilité et d'enquêtes relatives aux différents sous-secteurs industriels moteurs.

3. Etudes techniques sur le développement de la coopération sous-régionale dans l'industrie du traitement du poisson

77. Vu la nécessité d'établir un plan pour l'amélioration de l'industrie du traitement du poisson et compte tenu des études déjà entreprises par l'ONUDI sur ce secteur, il a été demandé à l'ONUDI de fournir, en collaboration avec les organisations sous-régionales intéressées, toute l'assistance nécessaire pour l'établissement d'études qui seraient axées sur deux questions spécifiques: (i) la modernisation de ce secteur en vue d'améliorer les capacités de traitement et de valoriser les produits halieutiques et (ii) la modernisation des procédés de conditionnement, de conservation et de distribution, notamment en milieu rural.

4. Etudes techniques liées à la promotion de l'industrie de réparation et de maintenance navales

78. En vue d'assurer une exploitation harmonieuse et efficace des ressources halieutiques et du transport maritime, l'ONUDI a été appelée, en collaboration avec les organisations sous-régionales concernées, à fournir l'assistance nécessaire pour réaliser des études techniques axées sur la création d'une industrie de réparation et de maintenance navales, sur la base de projets pilotes répartis à travers la région.

5. Etudes techniques sur la pollution industrielle

79. Vu la gravité de la situation des régions côtières d'Afrique du Nord en raison de déversements excessifs et dangereux dans la Méditerranée, dus non seulement aux rejets industriels et urbains des pays riverains du Nord, mais aussi au fait que transite par cette mer semi-fermée 45 pour cent de la

production mondiale de pétrole, il est essentiel de lutter contre la pollution de l'environnement. Compte tenu de cette situation, il est demandé à l'ONUDI d'aider les pays de la sous-région à entreprendre des études techniques pour lutter contre cette pollution et la réduire.

#### 6. Consultations sous-régionales sur des secteurs spécifiques

80. Afin d'éviter le chevauchement des projets, on a jugé essentiel d'introduire une forme de mécanisme consultatif. Les consultations devraient initialement porter sur les domaines suivants: équipement industriel; textiles, y compris les fibres synthétiques; ingénierie industrielle et maintenance; cuir; sidérurgie; industries complémentaires telles que l'industrie automobile, les industries agro-alimentaires, l'industrie électrique et électronique et les industries chimique et pétrochimique. Ces consultations, qui seraient également organisées par l'ONUDI, l'OADI et le CEIM et des institutions bancaires telles la BAD, seraient à même de faciliter l'élaboration de stratégies nationales et d'ouvrir la voie à une intégration industrielle réelle dans la sous-région.

81. Les promoteurs des nouveaux projets (moteurs et d'appui) ont été priés d'établir des profils pour chaque projet et de les soumettre dès que possible à l'ONUDI, de préférence dans un délai d'un mois, afin que le programme révisé puisse être rapidement mis au point et distribué.

#### Stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du programme révisé

82. Certains participants se sont déclarés préoccupés par certaines sections du chapitre V, dont le ton devrait être modéré. Certaines parties du chapitre laissent entendre que les pays de la sous-région ne sont pas au fait des mécanismes convenus pour traiter les projets. Il a donc été convenu de remanier ce chapitre compte tenu des observations faites. Pour ce faire, on pourrait se fonder sur l'approche adoptée dans le document présentant la position commune africaine, qui a été soumis à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI.

#### Mesures à l'échelon national

83. La création de comités nationaux a reçu un certain appui. Le Maroc, par exemple, a mis en place, au ministère de l'industrie, un point focal chargé de collaborer avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment avec l'ONUDI. On a toutefois estimé que les indications données au paragraphe 73 ne sont pas propres à la sous-région. De même, il faudrait modifier l'alinéa 74 (c) sur la prétendue crise des entreprises du secteur public dans le plupart des pays. Cette modification devrait mettre l'accent sur la complémentarité des secteurs public et privé.

#### Mesures à l'échelon sous-régional

84. Le CEIM devrait figurer parmi les organisations énumérées au paragraphe 78. Le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales pertinentes et des divers comités et commissions mixtes décrits à ce paragraphe a recueilli quelques suffrages. De même, on s'est déclaré modérément favorable à la création d'un comité sous-régional ou comité permanent, tel que décrit au paragraphe 80. On a jugé qu'il serait mieux de

ne pas se limiter à l'IDDA, alors que la Décennie est bien avancée, mais de créer un groupe d'experts chargé de suivre la mise en oeuvre des projets sous-régionaux. De l'avis de certains, c'est cela même que fait la réunion sous-régionale à sa session en cours. Quoi qu'il en soit, il est essentiel de renforcer la coopération entre l'ONUDI et les pays et organisations intergouvernementales de la sous-région pour la mise en oeuvre des projets retenus dans le programme.

#### Mobilisation des ressources financières

85. Il a été expliqué comment l'OADI et la BID coopèrent pour le financement d'études sur fonds concessionnels, avec la possibilité de transformer les prêts consentis en dons au cas où les conclusions des études ne seraient pas favorables à l'exécution des projets. Il a été demandé à la Banque africaine de développement (BAD) de faire la même chose pour le financement des études. Les participants ont été informés des différentes possibilités offertes par la Banque pour le financement des études. Il a été précisé que tous les pays qui composent le groupe d'Afrique du Nord ne peuvent faire appel au Fonds africain de développement et que les textes en vigueur à la BAD ne prévoient pas la transformation des prêts en dons.

86. A une autre question s'adressant à des conditions particulières, notamment en matière de taux d'intérêt, que pourrait offrir la BAD pour le financement des projets dans le cadre de l'IDDA, la réponse a été que les textes de la Banque ne contiennent pas de telles dispositions. Un changement dans ce domaine requiert une adoption par le Conseil des Gouverneurs de la Banque. Des informations concernant des allocations de ressources pour les projets multilatéraux et les efforts de la Banque pour encourager et promouvoir de tels types de projets ont été données.

#### Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions

87. Lorsque les participants ont abordé la question du renforcement de l'efficacité du rôle des organisations internationales dans la promotion de la coopération industrielle au sein de la sous-région, il a été proposé de supprimer les mots "sur demande" à la première ligne du paragraphe 85, car le lancement de certaines des activités énoncées dans les alinéas, notamment les alinéas c), e) et f) ne dépend pas de la soumission d'une demande officielle. De fait, les organisations internationales qui semblent insister sur le respect des procédures convenues ont été instamment priées de faire preuve de davantage de souplesse. Si l'on s'est félicité des services rendus jusqu'ici par l'ONUDI, ainsi que des activités de l'OADI dans la région, on a jugé que beaucoup encore pourrait être fait dans le cadre de l'IDDA.

88. On s'est également félicité des réunions de promotion des investissements que l'ONUDI a organisées dans certains pays de la sous-région. Vu l'expérience positive tirée du rôle catalytique que peuvent jouer les organisations internationales, il a été proposé d'envisager d'organiser une réunion de promotion des investissements pour la sous-région. L'ONUDI a favorablement accueilli cette proposition, qu'elle devra toutefois examiner en détail. On a en outre noté qu'il est essentiel que les diverses organisations sous-régionales coopèrent étroitement à la préparation des projets d'investissement industriel qui pourront être soumis à de telles réunions.

89. L'attention s'est portée sur le paragraphe 86, où il est indiqué que l'ONUDI devrait, en coopération avec l'OADI et le Bureau du MULPOC pour l'Afrique du Nord, instaurer un système visant à aider les pays à surveiller l'exécution du programme révisé. Cela est comparable à la proposition faite au paragraphe 80, selon laquelle il faudrait créer un comité sous-régional qui s'acquitterait de fonctions similaires. Des fonctions de cet ordre sont également envisagées à l'alinéa 85 d).

90. Il a ainsi été recommandé de créer une cellule ou de désigner un correspondant qui aura pour tâche d'assurer le suivi particulier de l'intégration industrielle de la sous-région de l'Afrique du Nord au sein de l'ONUDI. Il a été également recommandé que cette structure dont les missions dépasseraient le cadre de l'IDDA et dont la nature exacte sera définie par les plénipotentiaires des pays de la sous-région accrédités à Vienne, en relation avec le Directeur général de l'ONUDI, soit chargée de promouvoir l'intégration économique et industrielle de la sous-région et de suivre l'exécution des programmes sous-régionaux et d'en assurer un examen et un suivi efficaces. Sa composition serait la suivante: plénipotentiaires en poste à Vienne représentant les pays de la sous-région; et représentants de l'ONUDI, de l'OADI et du MULPOC pour l'Afrique du Nord. On a estimé que cette structure pourrait s'appuyer sur d'autres organisations sous-régionales telles que le CEIM et sur des organismes de financement du développement tels que la BAD et la BID. La structure ainsi créée pourrait notamment être chargée des fonctions décrites à l'alinéa a) et, dans une certaine mesure, à l'alinéa d) du paragraphe 85.

91. Cette structure est d'autant plus nécessaire que la sous-région de l'Afrique du Nord se trouve incluse à la fois dans deux régions, l'Afrique et le Monde arabe, qui, elles, bénéficient chacune d'un programme et de mécanismes de concertation distincts au sein du système des Nations Unies, ce qui ne fait pas apparaître suffisamment le caractère spécifique de la sous-région en tant que trait d'union important et dynamique pour les flux économiques entre l'Afrique et le Moyen Orient.

92. Il a été indiqué qu'une telle initiative sous-régionale devrait être placée dans le contexte plus large de la création d'un marché commun africain envisagée dans l'Acte final de Lagos. Etant donné le niveau de développement et d'intégration économique de la sous-région, cet organe pourrait contribuer à l'élaboration de protocoles industriels entre les différents pays de la sous-région. Dans le même temps, on a souligné qu'il faudrait utiliser pleinement les mécanismes de coordination existants: le Groupe de coordination de l'IDDA à l'ONUDI, la Division CEA/ONUDI de l'industrie, le MULPOC pour l'Afrique du Nord, le Comité mixte intersecrétariats CEA/ONUDI/OUA pour l'exécution du programme de l'IDDA dans le cadre du Plan d'action de Lagos et l'OADI. Il a également été noté qu'il faudrait établir une distinction claire entre la structure qui serait créée à Vienne et les mécanismes internes de coordination existant déjà à l'ONUDI concernant l'exécution du programme de l'IDDA.

93. De l'avis général, la mise sur pied d'une pareille structure aiderait l'ONUDI à prendre l'initiative et à adopter une approche plus dynamique dans certains domaines. Cependant, on n'ignore pas les problèmes que connaît actuellement l'ONUDI, mais il est de ce fait d'autant plus nécessaire d'utiliser les ressources au mieux.

94. Il a été demandé aux organisations internationales, régionales et sous-régionales, notamment l'ONUDI, la CEA et l'OADI, de contribuer au renforcement de la coopération industrielle dans la sous-région en entreprenant des études pour i) identifier les complémentarités industrielles et harmoniser les politiques industrielles dans les secteurs concurrentiels de la sous-région, comme il est indiqué au paragraphe 68 ci-dessus et ii) de mettre en évidence la complémentarité industrielle entre la sous-région de l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne et le Monde arabe. Il a également été demandé d'organiser des rencontres autour de thèmes précis concernant notamment les domaines suivants: l'industrie automobile, la chimie et la pétrochimie, les fibres synthétiques, l'industrie des biens d'équipement, l'industrie agro-alimentaire et l'industrie électronique et électromécanique. L'OADI a déjà établi pour la région arabe, en coopération avec l'ONUDI, des études portant sur sept sous-secteurs donnés. Ces études pourraient être mises à jour et servir de base à l'identification de possibilités d'investissement.

95. L'ONUDI pourrait promouvoir davantage encore l'intégration sous-régionale en contribuant à l'établissement de relations étroites entre les diverses banques de données de la sous-région. L'OADI met actuellement en place une banque centrale de données à son bureau sous-régional, à Alger, et il serait sans aucun doute des plus utile que l'ONUDI contribue à cette initiative.

96. Le débat a également été axé sur la prolongation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et sur l'affectation de fonds au titre du programme de la Décennie à des projets entrepris dans la sous-région nord-africaine. Le représentant de l'ONUDI a signalé que le lancement d'une deuxième Décennie a déjà été sollicité par les Ministres africains de l'industrie dans le document qu'ils ont soumis à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI. Cette proposition requiert l'accord des divers organes délibérants et des Etats Membres de l'ONUDI. L'expérience des exercices précédents a montré qu'il faut obtenir au plus tôt un appui général si l'on veut faire aboutir une telle initiative. L'acceptation du principe d'une deuxième Décennie sera sans doute facilitée par les conclusions d'une évaluation indépendante à mi-parcours de la Décennie, qui est sur le point d'être entreprise avec l'appui financier de l'ONUDI.

97. On a également éprouvé des difficultés à obtenir des crédits spécifiques pour les activités liées à la Décennie au titre du budget ordinaire de l'ONUDI. Les crédits obtenus ont été utilisés pour financer un nombre limité d'activités d'assistance technique et d'activités supplémentaires. Le concept de la Décennie va, cependant, bien au-delà des contraintes du budget ordinaire de l'ONUDI dont les ressources allouées à l'IDDA doivent être considérées plus comme des fonds de lancement d'activités qui pourraient être financées au titre des CIP nationaux, par d'autres institutions financières et organismes de financement, ou par le biais de contributions spéciales au Fonds de développement industriel (FDI). Il est donc essentiel que les pays membres continuent à soumettre des demandes officielles, non seulement afin de manifester clairement leur intérêt pour tel ou tel aspect, mais également pour faciliter le processus d'approbation des projets au sein de l'Organisation. En outre, les progrès sensibles qui ont été enregistrés dans les pays de la sous-région en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de projets industriels communs et qui, il faut l'espérer, inspireront les autres sous-régions, témoignent de l'esprit de la Décennie.

98. On a de plus noté que la Décennie a contribué à renforcer le rôle de l'industrie dans le développement. Cela s'est traduit par tout un ensemble d'initiatives: lancement récent par la Banque mondiale de projets sous-régionaux de coopération et d'intégration industrielles, adoption par la BAD d'une politique de crédit pour le secteur industriel, et décision du PNUD de considérer l'industrie comme prioritaire dans la plupart des CIP nationaux, ainsi que dans le programme régional pour l'Afrique. Enfin, dans toutes les importantes déclarations récentes liées à la région africaine, on a accordé une place de choix à l'industrie en tant que force de développement majeure.

**V. POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: PROMOTION DU PROGRAMME  
DE COOPERATION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE  
DANS CERTAINS DOMAINES**

99. Présentant le document d'information ID/WG.472/4(SPEC.), les représentants de l'ONUDI ont expliqué que, lors de la mise en oeuvre des divers programmes sous-régionaux initiaux, on a pu identifier un certain nombre d'obstacles. Il s'agit, en particulier, du manque de personnel qualifié, y compris d'entrepreneurs industriels. Dans son étude sur la dette extérieure en Afrique, l'ONUDI a relevé qu'on dépense jusqu'à 7 % de la dette de la région, c'est-à-dire l'équivalent de quelque 10 milliards de dollars E.-U., pour l'importation de services-conseils industriels, de services d'ingénierie et d'autres services. Dans la sous-région nord-africaine, on a développé d'importantes activités de services-conseils et, dans plusieurs pays, on a mis sur pied des centres de formation à cet effet. En outre, ces services relativement perfectionnés, s'ils étaient intégrés de manière efficace, pourraient être mis à la disposition d'autres sous-régions. L'ONUDI s'est donc efforcée d'identifier les possibilités de coopération entre les pays de la sous-région dans les trois domaines spécifiques traités dans ce document qui représente en soi une première tentative d'élaborer un programme sous-régional dans les domaines prioritaires susceptibles d'appuyer le programme révisé de coopération industrielle dans cette même sous-région.

100. Le document a été établi par le secrétariat sur la base des informations qu'il a recueillies auprès des Etats Membres et des organisations intergouvernementales de la sous-région. Le document se divise en trois parties. Après un résumé de la situation industrielle dans la sous-région en ce qui concerne les politiques et les stratégies d'industrialisation, les sous-secteurs prioritaires et les initiatives de coopération industrielle, le premier chapitre décrit les services d'appui à l'industrie dans la sous-région. Le deuxième chapitre donne un aperçu général des services d'appui à l'industrie actuellement disponibles dans la sous-région dans les domaines de la formation industrielle, des services-conseils industriels et de l'ingénierie, ainsi que de la promotion des entreprises industrielles. Le troisième chapitre émet des propositions visant à promouvoir la coopération sous-régionale pour le développement et l'utilisation de ces services d'appui.

Débat général

101. Il a été relevé que la distinction faite entre les industries lourdes et les industries légères dans l'analyse de la structure industrielle de la sous-région est trop rigide et obsolète et ne devrait donc pas être maintenue. Il a été admis que la situation industrielle des pays de la sous-région a suffisamment évolué durant les années 80 pour nuancer sérieusement cette dichotomie.

102. Tout en admettant que l'énumération des institutions et organisations dans le document ne constitue qu'une liste indicative, on a cependant noté certaines omissions. De même, certains passages du document ID/WG.472/4(SPEC.) ont été modifiés.

Formation industrielle

103. La liste des institutions algériennes présentée au paragraphe 24 devrait également inclure les instituts suivants:

Institut national des matériaux de construction  
Institut national des industries alimentaires  
Institut national des techniques et industries de l'habillement  
Institut national des hydrocarbures et de la chimie (INHC)

104. La liste des institutions marocaines présentée au paragraphe 27 devrait inclure:

L'Institut de l'habillement et du textile

105. La liste des institutions soudanaises présentée au paragraphe 28 devrait également inclure les centres suivants:

Training Centre for the Sugar Industry  
Training Centre for the Textile Industry  
Training Centre for the Tanning and Leather Industry  
Vocational Training Centre

106. La liste des institutions tunisiennes présentée au paragraphe 29 devrait également inclure les centres suivants:

Centre technique des industries mécaniques et électriques (CETIME)  
Centre technique des industries de matériaux de construction céramique et verre

Ces mêmes institutions devraient être également citées sous les titres appropriés au paragraphe 54, avec deux autres instituts:

Centre des phosphates  
Institut supérieur de Gabès pour la pétrochimie

107. La liste des institutions algériennes présentée au paragraphe 54 devrait inclure les entreprises suivantes:

- b) Entreprise nationale d'études et de réalisation des projets de sidérurgie et de métallurgie (SIDEM)
- b) Entreprise de génie civil pour la sidérurgie (GENISIDER)
- d) Institut national des hydrocarbures et de la chimie (INHC)

108. Le sous-titre "d) Sous-secteur des industries chimiques", au paragraphe 54, devrait être modifié ainsi: "Sous-secteur des industries chimiques et pétrochimiques".

109. Il a été aussi proposé d'inclure au paragraphe 56 une référence à la nécessité pour les centres de formation de la sous-région de se rencontrer à

des intervalles réguliers pour mettre en commun leurs expériences et harmoniser leurs programmes. Il a été proposé à nouveau de sélectionner un certain nombre de centres nationaux de formation et de les transformer en centres sous-régionaux. L'ONUDI a été invitée à assister les Etats Membres dans cette tâche.

110. L'OADI a apporté son plein appui à la proposition visant à harmoniser les programmes de formation. Elle a contribué à cette initiative par la publication de guides de formation et d'un répertoire des institutions de formation dans la région arabe. L'assistance de l'ONUDI dans l'actualisation de ce répertoire serait des plus souhaitable. L'OADI a également appuyé la transformation de certains centres nationaux en centres de formation sous-régionaux et les pays intéressés devraient indiquer à l'ONUDI les centres nationaux qui devraient être transformés. Dans le cas du Soudan, la priorité devrait être accordée aux centres suivants:

Industrial Research and Consultancy Centre  
Training Centre for the Sugar Industry  
Training Centre for the Textile Industry

111. L'attention a également été appelée sur la stratégie de formation que l'ONUDI a élaborée pour la sous-région et sur la base de laquelle l'ONUDI et l'OADI auront à mettre au point des programmes de formation spécifiques. Il faudrait donc le signaler dans le chapitre III du document. Il est particulièrement important de prévoir une formation dans le domaine de l'évaluation des projets industriels et de la préparation d'études de faisabilité. On a également indiqué que la formation industrielle couvre un large éventail d'activités industrielles, les études techniques et la création de cadres à cette fin comptant parmi les plus importantes. L'attention a en outre été appelée sur les avantages qu'il y a à assurer une formation dans le domaine de la normalisation, du contrôle de la qualité et de la maintenance. Dans ce sens, on a relevé que la compétitivité des biens et produits sous-régionaux pourrait être nettement améliorée si davantage de laboratoires de contrôle de la qualité et d'analyse de produits étaient implantés dans la sous-région et si les spécifications étaient normalisées.

#### Services-conseils industriels et services d'ingénierie

112. Parmi les entreprises citées au paragraphe 30, il faudrait supprimer la suivante:

Entreprise nationale d'ingénierie pour la sidérurgie (SIDJI)

et la remplacer par:

Entreprise de développement des industries chimiques (EDIC)

113. La liste des services marocains cités au paragraphe 33 devrait aussi inclure:

L'Office pour le développement industriel (ODI)

114. La liste des sociétés tunisiennes citées au paragraphe 35 devrait aussi inclure les établissements suivants:

Société tunisienne d'études techniques et économiques (SOTUETEC)  
Centre technique des industries mécaniques et électriques (CETIME)  
Maghreb-Industries  
Centre technique des industries des matériaux de construction céramique  
et verre  
Agence de promotion de l'industrie

115. La liste des institutions présentée au paragraphe 60 devrait également comprendre les institutions suivantes:

Entreprise de développement des industries chimiques (EDIC)

116. Les organismes du système des Nations Unies, ainsi que les organisations et institutions financières sous-régionales ont été instamment priées de faire davantage appel dans la sous-région aux services d'ingénierie et services-conseils locaux. Il a été en outre noté que les capacités de ces services dans la sous-région pourraient être renforcés si l'on appuyait et utilisait la banque de données sous-régionale mise en place par l'OADI à son bureau régional en Algérie pour l'échange d'informations technologiques, ainsi que les services établis par d'autres organisations sous-régionales telles que le CEIM, qui disposent de banques similaires. L'ONUDI a été priée de renforcer ses activités visant à relier les banques de données nationales par l'intermédiaire du centre en Algérie. Il a été instamment demandé que des mesures soient prises dès que possible pour mettre en place des arrangements de sous-traitance dans la région.

#### Promotion des entreprises industrielles

117. L'accent n'est pas mis, comme il est affirmé au paragraphe 36, sur les industries lourdes, mais plutôt sur les petites et moyennes industries. De même, le montant cité à la première phrase du paragraphe 46 doit être remplacé par "un million de dinars tunisiens (DT)".

118. On a en outre estimé que les projets d'appui énumérés au paragraphe 65 n'ont pas tous un rapport direct avec la promotion des entreprises industrielles, notamment les projets d'appui c), g) et h). Quoi qu'il en soit, il est essentiel que l'ONUDI et l'OADI participent au maximum à la mise en oeuvre des projets d'appui retenus dans le programme sous-régional révisé, qui remplaceraient ceux qui sont énoncés au paragraphe 65 du document d'information.

119. Il a été proposé que la réunion sur les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, qui devait se tenir il y a un an à Tunis, soit réorientée sur la sous-région. L'ONUDI a été priée d'organiser à l'échelon sous-régional la réunion à laquelle certains pays d'autres sous-régions africaines pourraient être invités.

120. Il a également été proposé que soit créée une association africaine des petites et moyennes entreprises industrielles et des institutions affiliées, qui aurait un bureau nord-africain.

121. On a en outre noté que les complémentarités entre le Maroc et la Tunisie, qui sont décrites au paragraphe 69, englobent aussi les industries agro-alimentaires et halieutiques.

122. Plusieurs questions ont été posées au sujet des mesures prises par l'ONUDI pour mettre en oeuvre les projets d'appui figurant dans le programme initial et énumérés au paragraphe 65 et l'on a demandé l'avis de l'Organisation sur les nouvelles propositions présentées durant le débat. En réponse, le représentant de l'ONUDI a souligné que, dans le domaine de la formation, l'ONUDI a entrepris une vaste gamme d'activités aux niveaux nationaux et sous-régionaux en Afrique du Nord. Ces activités intéressaient notamment l'institut du conditionnement au Maroc et les instituts du cuir, des textiles, de la réfrigération et des matières plastiques en Egypte. L'ONUDI a également fourni une assistance à l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) en Algérie. Un certain nombre de ces instituts font office de point focaux pour les programmes de formation, dans la sous-région et dans l'ensemble de la région. Le représentant de l'ONUDI a en outre noté qu'une consultation sous-régionale sur l'industrie du cuir et des articles en cuir a été organisée en Egypte et que la coopération sous-régionale a été renforcée, dans le domaine du transfert de technologie et des informations technologiques, grâce à la création de points focaux nationaux en matière de technologie, qui seront appuyés par des banques de données nationales.

123. La plupart de ces activités ont été financées grâce aux fonds pour l'IDDA au titre du budget ordinaire de l'ONUDI. Ces crédits, de même que l'ampleur des activités d'assistance technique et des activités supplémentaires qu'ils devaient financer, ont été examinés et approuvés par les organes délibérants de l'ONUDI. On a noté qu'un crédit de 1,5 million de dollars E.-U. a été approuvé au titre des services consultatifs techniques, afin de satisfaire les demandes présentées par les Gouvernements. On a souligné qu'aucune préférence particulière n'est accordée à telle ou telle sous-région de l'Afrique.

124. L'ONUDI s'est félicitée des nouvelles propositions qui se sont fait jour durant le débat. Pour ce qui est du secteur de la petite industrie, l'ONUDI a prévu une consultation régionale sur cette question qui se tiendra bientôt à Lomé (Togo). La CEA a déjà publié un Répertoire des petites entreprises industrielles, dont une deuxième édition est en cours d'élaboration. L'ONUDI a largement diffusé son manuel intitulé "How to start manufacturing industries". La proposition tendant à transformer certains centres nationaux de formation en centres sous-régionaux est tout à fait conforme à la notion de "centre d'excellence" utilisée par l'ONUDI; toutefois, les pays devront fournir à l'ONUDI une liste de centres prioritaires.

125. L'ONUDI a confirmé qu'elle était toute disposée à renforcer sa coopération avec d'autres organisations telles que l'OADI, le MULPOC/CEA et le CEIM, afin de coordonner et d'harmoniser plus efficacement les efforts déployés dans la sous-région. Le représentant de l'ONUDI a toutefois noté que chacune des organisations intéressées devra fournir des ressources appropriées pour que cette coordination puisse porter ses fruits. En outre, il a souligné que tout mécanisme de coordination qui sera créé pour appuyer les efforts d'industrialisation de la sous-région devra tenir pleinement compte des mécanismes déjà en place à l'ONUDI. Il devrait être conçu pour compléter ces mécanismes et non pour faire double emploi avec eux.

## VI. RECOMMANDATIONS

126. Après la conclusion du débat sur les deux documents, le représentant de l'Algérie a présenté, au nom des participants, un résumé des principales conclusions adoptées durant la réunion. Après un débat sur cette question, les conclusions ci-après ont été adoptées:

"Compte tenue de la spécificité de la sous-région d'Afrique du Nord qui voit ses perspectives de coopération industrielle s'élargir davantage et de sa nouvelle approche dynamique pour son intégration économique, les participants à la réunion sous-régionale sur la coopération industrielle, tenue à Tanger, Maroc, du 30 mai au 3 juin 1988, demandent à l'ONUDI:

- i) d'envisager une affectation proportionnelle des fonds de l'IDDA aux pays de la sous-région dans le cadre de son développement industriel;
- ii) de créer une cellule et désigner un correspondant de l'ONUDI chargé d'assurer le suivi particulier de l'intégration industrielle de la sous-région, et ce en dehors du groupe de l'IDDA. Cette cellule agirait de concert avec les plénipotentiaires en poste à Vienne, l'OADI et le MULPOC pour l'Afrique du Nord;
- iii) d'organiser périodiquement des consultations entre les pays de la sous-région sur le financement des investissements ainsi que sur des thèmes d'intégration industrielle à définir conjointement et susceptibles de dynamiser les nouvelles perspectives de coopération entre les pays de la sous-région;
- iv) d'organiser un cycle de réunions sur les petites et moyennes entreprises industrielles consacrées à l'examen de la situation du développement de ce type d'entreprises dans la sous-région;
- v) de participer aux actions de renforcement des capacités d'intervention des organismes intergouvernementaux de la sous-région tels que l'OADI, le CEIM, le MULPOC d'Afrique du Nord, le Comité permanent consultatif maghrébin, etc.;
- vi) de mettre en place un système d'information industrielle capable de donner toutes les indications relatives aux possibilités existantes dans les pays de la sous-région en matière de services industriels et d'approvisionnement en biens et produits;
- vii) d'affecter des études dans certains secteurs industriels stratégiques susceptibles de fournir de meilleures bases pour l'évaluation des complémentarités industrielles des pays;
- viii) de fournir toute l'assistance requise pour la transformation de certains centres nationaux identifiés en centres sous-régionaux capables d'assurer des services à l'ensemble des pays;
- ix) de fournir, conformément à la résolution No.5 du Conseil de plénipotentiaires du MULPOC d'Afrique du Nord et adoptée par la Conférence des ministres de la CEA toute l'assistance nécessaire pour l'établissement de la Zone d'échanges préférentiels notamment dans le cadre du protocole relatif à l'industrie;
- x) d'accélérer la mise en place des antennes locales de la bourse de sous-traitance pour les pays de la sous-région, ainsi que la mise en place de mécanismes d'identification des projets par la méthode de l'analyse de complexité technologique (ACT) pour les pays de la sous-région qui en font la demande;

- xi) de faire appel en priorité aux compétences sous-régionales pour la réalisation des actions initiées au profit des pays de la sous-région, dans le cadre de la coopération entre l'ONUDI, les organismes sous-régionaux et les pays de l'Afrique du Nord."

127. Lors du débat sur les recommandations ci-dessus, le représentant de l'ONUDI a remercié les participants algériens pour leur synthèse lucide des principaux sujets de préoccupation exprimés durant la réunion. Il a assuré les participants que l'ONUDI était toute disposée, dans les limites de ses ressources financières, à intensifier sa coopération avec les pays de la sous-région et à renforcer l'assistance technique qu'elle leur accorde dans le cadre de leurs efforts d'industrialisation, conformément aux buts et objectifs du Plan d'action de Lagos.

128. Le représentant de l'ONUDI a appelé l'attention des participants sur un certain nombre de questions particulièrement pertinentes au vu des recommandations proposées. Alors que, durant toute la réunion, l'accent a été mis sur l'intensification de la coopération entre l'ONUDI et le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA, l'OADI et d'autres organisations régionales et sous-régionales traitant de l'industrialisation dans la sous-région, les recommandations ne sont adressées qu'à l'ONUDI. En fait, l'ONUDI a été priée de fournir une assistance auxdites organisations. Les incidences financières des diverses recommandations dépassent largement les ressources dont dispose l'ONUDI pour de tels programmes. Il aurait été plus approprié d'associer dans ces recommandations d'autres organisations, telles que le PNUD, la BAD et la BID.

129. Le représentant de l'ONUDI a également appelé l'attention des participants sur les procédures suivies par l'ONUDI pour la répartition des ressources inscrites à son budget ordinaire. Ces ressources se fondent sur des programmes qui doivent d'abord être examinés par le Comité des programmes et des budgets (CPB), entérinés par le Conseil du développement industriel (CDI) et approuvés par la Conférence générale de l'ONUDI. La même procédure est applicable à toute modification importante de la structure de Secrétariat. Ces procédures ont des incidences majeures sur les recommandations prévoyant la fourniture à l'IDDA d'un certain pourcentage des fonds approuvés au titre du budget ordinaire, ainsi que la mise en place d'une structure au siège de l'ONUDI et la nomination d'un correspondant pour la sous-région nord-africaine.

#### VII. POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

130. Lors de la dernière séance, les participants ont adopté le rapport et autorisé le Secrétariat à le finaliser au vu des amendements adoptés.

#### VIII. POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA REUNION

131. Lors de la séance officielle de clôture, M. Mohamed Guedira, Directeur général du Centre marocain pour la promotion des exportations, a remercié tous les participants d'avoir contribué au succès de la réunion qui ouvrira une nouvelle ère dans la coopération multilatérale fondée sur l'objectif commun du développement socio-économique sous-régional. La réunion a abordé des questions spécifiques, se prononçant sur le programme initial intégré et examinant de nouvelles propositions et définissant des mesures visant à promouvoir l'intégration sous-régionale. Grâce au renforcement de la

coopération bilatérale, la sous-région a réalisé des progrès dans le domaine économique; le secteur industriel a atteint un niveau d'intégration permettant de satisfaire au mieux les besoins fondamentaux.

132. La réunion a démontré à quel point une coopération active afro-arabe est nécessaire et le programme révisé permettra de renforcer la complémentarité entre les secteurs et d'aplanir les obstacles dans le secteur industriel de la sous-région. M. Guedira s'est félicité de l'intérêt manifesté par l'ONUDI pour la région, comme il ressort de sa coopération avec les organisations sous-régionales et régionales en vue de promouvoir l'intégration industrielle. Cette coopération se fonde sur l'échange d'informations entre les banques nationales de données, l'élaboration d'études sectorielles sur la promotion sous-régionale et le renforcement des activités de formation industrielle et technologique. Dans toutes ces tâches, il faut faire appel au maximum aux ressources locales et utiliser efficacement les capacités installées, car une meilleure valorisation constitue le seul moyen de renforcer la compétitivité des produits de la sous-région et d'assurer son intégration dans la production et les échanges mondiaux de biens et services.

133. Les efforts de la sous-région doivent être accompagnés d'efforts similaires de la part des pays développés, qui devraient accorder un accès élargi aux produits de base des pays en développement et réduire les barrières tarifaires. En outre, les organisations internationales devraient déployer davantage d'efforts pour susciter des changements positifs. M. Guedira a exprimé l'espoir que le programme et la stratégie adoptés lors de la réunion contribueraient à promouvoir ces changements.

134. Prenant la parole au nom des participants, le Vice-Président de la réunion, M. Hassan Mohamed Amer, a remercié chaleureusement les autorités marocaines pour les efforts qu'ils ont déployés pour accueillir la réunion. Il s'est déclaré très ému par leur généreuse hospitalité, compte tenu notamment des progrès récents vers un rapprochement entre les Etats arabes d'Afrique. Il s'est déclaré également très ému par la réaffirmation, durant la réunion, du fait que son pays était toujours fermement ancré dans le coeur des pays du Maghreb: la sympathie avec laquelle les projets de son pays ont été examinés témoigne du renforcement de cet esprit d'unité sous-régionale.

135. M. Amer a déclaré partager sans réserves les sentiments exprimés par l'orateur précédent. Il a souligné qu'il était essentiel de mettre en pratique le programme révisé. Les deux dernières années de la Décennie du développement industriel de l'Afrique représentent une période cruciale; aussi est-il d'autant plus important que la sous-région réalise ses aspirations industrielles. Dans le même temps, l'ONUDI et les autres organisations devraient renforcer leur assistance à la sous-région en fournissant les ressources requises pour compléter ces efforts de coordination déployés par les pays de la sous-région.

136. Le succès du programme dépendra aussi de la large diffusion de son contenu. A ce propos, les moyens d'information ont un rôle clef à jouer; il est essentiel que les résultats de la réunion soient communiqués à tous les organismes et instituts importants, dans la sous-région et à l'extérieur. Si cela peut être assuré, le programme aura toutes les chances d'être exécuté.

137. Pour conclure, M. Amer a remercié une nouvelle fois le Gouvernement et le peuple marocains pour leur généreuse hospitalité et a souhaité à tous les participants un bon retour dans leur pays.

138. Prenant la parole au nom des organisations ayant parrainé la réunion, le représentant de l'ONUDI s'est déclaré particulièrement satisfait du haut niveau tant de la participation que des débats. Les résultats de la réunion constituent un progrès important vers la réalisation des objectifs d'une autonomie collective et d'une industrialisation autonome dans la sous-région. Les débats ont révélé que des progrès réels ont été enregistrés sur la voie de la coopération et de l'intégration industrielles dans la sous-région, ce qui a permis de jeter des bases solides pour la création d'une zone d'échanges préférentiels en Afrique du Nord, témoignant ainsi des progrès de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos et du programme de l'IDDA. Le représentant de l'ONUDI a noté en outre que la sous-région dispose de moyens et de capacités de haut niveau dans les domaines de la formation industrielle, des services-conseils et des services d'ingénierie. Dans le cadre d'un renforcement de la coopération entre les pays de la sous-région, ces services pourraient véritablement contribuer au processus d'industrialisation, non seulement dans la sous-région, mais également dans d'autres régions d'Afrique.

139. Le représentant de l'ONUDI a remercié les experts qui, en participant activement à la réunion, ont contribué à son succès. Ce succès est également dû à l'appui sans réserves qu'a reçu le Secrétariat de la part du Gouvernement marocain, ainsi qu'aux services inestimables fournis par le MULPOC pour l'Afrique du Nord de la CEA. Il a en outre remercié le personnel technique et les fonctionnaires d'appui pour les excellents services qu'ils ont fournis à la réunion. Il s'est déclaré convaincu que l'énergie manifestée durant la réunion se manifesterait également durant l'étape essentielle de la mise en oeuvre.

140. En conclusion, le représentant de l'ONUDI a assuré aux participants que l'ONUDI est toute disposée à intensifier encore sa coopération avec les pays et organisations de la sous-région et à accroître son assistance, dans les limites de ses modestes ressources, à l'industrialisation de l'Afrique du Nord.

141. Le Président a prononcé la clôture officielle de la réunion à 19 heures.

ANNEX I/ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

EXPERTS:

ALGERIA/ALGERIE

M. Mahrez HADJSEYD  
Chef de délégation  
Directeur de la PMI  
Ministère des Industries Légères  
Algiers

M. Mahieddine KARA MOSTEFA  
Conseiller technique, Ministère de l'Energie  
et des Industries Chimiques et  
Pétrochimiques (MEICP)  
Algiers

M. Sidi-Mohamed GAOUAR  
Chef de bureau  
Direction des Affaires Economiques et  
Culturelles Internationales  
Ministère des Affaires Etrangères  
Algiers

M. Mohamed KIRAT  
Sous-Directeur développement  
Ministère de l'Industrie Lourde  
Algiers

EGYPT/EGYPTE

Eng. Hassan Mohamed AMER  
Under-Secretary of State for Technical  
Affairs  
General Organization for Industrialization  
(GOFI)  
Ministry of Industry  
Garden City  
Cairo

MOROCCO/MAROC

M. Flissate ABDERRAZAK  
Administrateur  
Chef du Service de la Coopération  
Industrielle, Administration de l'industrie  
Ministère du Commerce et de l'Industrie  
Rabat

MOROCCO/MAROC (cont'd)

M. Faïçal ANDALOUSSI  
Délégué Régional ONP - MPMM  
Office National des Pêches (ONP)  
Ministère des Pêches et de la Marine  
Marchande (MPMM)  
Tanger

M. Ahmed DAANOUNE  
Chef de division  
Ministère du Commerce  
Ministère du Commerce et de l'Industrie  
Rabat

M. Habib DEFOUAD  
Chef du service CEA  
Ministère des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Rabat

M. Azzeddine EL GHISSASSI  
Chargé  
Division Planification Administration de  
l'industrie  
Ministère du Commerce et de l'Industrie  
Rabat

SUDAN/SOUDAN

Mr Ali El-Khalifa EL-HASSAN  
Deputy Under-Secretary for Planning and  
Policies  
Ministry of Industry  
Khartoum

TUNISIA/TUNISIE

M. Habib LAROUSI  
Directeur  
Gestion et Programmation Industrielle au  
Ministère de l'Economie Nationale  
Tunis

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES:

ADB/BDA

Mr Daouda TOURE  
Senior Economist  
African Development Bank  
Regional Office for North Africa  
9 Charia Trablless  
Rabat  
Morocco

AIDO/OADI

Mr Mohamed SAID ALI  
Assistant Director-General  
Arab Industrial Development Organization  
P.O. Box 3156  
Saadoon  
Baghdad  
Iraq

ASMO

Dr Mahdi HNOOSH  
Secretary-General  
Arab Organization for Standardization and  
Metrology  
P.O. Box 926161  
Amman  
Jordan

CEIM/MISC

M. Hassan SQALLI  
Directeur du Centre d'Etudes Industrielles  
du Maghreb (CEIM)  
B.P. 235  
Tanger  
Maroc

M. Salah LILI  
Expert  
Chef de la Division Documentation  
Centre d'Etudes Industrielles du Maghreb  
(CEIM)  
B.P. 235  
Tanger  
Maroc

M. Abou NIANG  
Expert Industriel Maghrébin  
Centre d'Etudes Industrielles du Maghreb  
(CEIM)  
B.P. 235  
Tanger  
Maroc

M. Abdelkader HARNAFI  
Expert  
Centre d'Etudes Industrielles du Maghreb  
(CEIM)  
B.P. 235  
Tanger  
Maroc

ECA/CEA

Mr Makha Dado Ndiaye SARR  
Chef de la Division mixte CEA/ONUDI de  
l'industrie  
Commission économique pour l'Afrique (CEA)  
B.P. 3005  
Addis Ababa  
Ethiopia

IAE

M. Cheikh Mokhtar SGHAIR  
Ingénieur Statistique  
Institution Arabe de l'Emploi  
Pavillon International, étage 2  
B.P. 373  
Tanger  
Maroc

LAS/LEA

Mr Mohamed SAID ALI  
Assistant Director-General  
Arab Industrial Development Organization  
P.O. Box 3156  
Saadoon  
Baghdad  
Iraq

UNDP/PNUD

Mr C. JAEGER  
Resident Representative  
UNDP  
Casier ONU  
Rabat-Chellah  
Rabat  
Morocco

ECA MULPOC Morocco/  
CEA MULPOC Maroc

Mr Ezzedin BEN SAOUD  
Director  
ECA MULPOC Office for North Africa  
Tanger  
Morocco

Mr Mohamed S. EL-KEEB  
Regional Adviser  
ECA MULPOC Office for North Africa

Mr Abdurrezak AHMED  
Assistant Administrative Finance Officer  
ECA MULPOC Office for North Africa

UNIDO/ONUDI SECRETARIAT

Mr Louis ALEXANDRENNE  
Deputy Director-General  
Department of External Relations, Public  
Information, Language and Documentation  
Services

Mr Shadrack N. NDAM  
Chief  
Co-ordination Unit for the Industrial  
Development Decade for Africa  
Office of the Director-General

Mr Peter LILLIE  
Chief  
Policy Planning and Management Staff  
Office of the Director-General

Mr Youssef SABRI  
Industrial Development Officer  
Co-ordination Unit for the Industrial  
Development Decade for Africa  
Office of the Director-General

Ms Dawn TANE-STOECKLER  
Co-ordination Unit for the Industrial  
Development Decade for Africa  
Office of the Director-General

Ms Christa SCHILD  
Co-ordination Unit for the Industrial  
Development Decade for Africa  
Office of the Director-General

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion:
  - Election du président, des vice-présidents et du rapporteur de la réunion;
  - Adoption de l'ordre du jour et du calendrier;
  - Organisation des travaux.
3. Examen de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle, révision de ce programme et stratégie d'exécution.
4. Promotion du programme de coopération industrielle sous-régionale dans les domaines suivants:
  - Formation industrielle;
  - Services de consultation industrielle et d'études techniques;
  - Petites industries.
5. Adoption du rapport de la réunion.
6. Clôture de la réunion.

